

8

TITRISATION

EN BREF

Cette partie apporte des informations sur les positions de titrisation de Société Générale, déjà présentes dans les parties concernées (risque de crédit et risque de marché).

Elles font l'objet d'un calcul spécifique d'exigences de fonds propres, tel que défini par les textes réglementaires européens.

Exigences de fonds propres des positions de titrisation dans le portefeuille bancaire à fin 2022

583 M€

(Montant à fin 2021 : 509 M€)

Exigences de fonds propres des positions de titrisation dans le portefeuille de négociation à fin 2022

12 M€

(Montant à fin 2021 : 45 M€)

8.1 TITRISATIONS ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Cette section présente des informations sur les activités de titrisation de Société Générale, acquises ou réalisées pour compte propre ou celui de ses clients. Elle décrit les risques associés à ces activités et la gestion qui en est faite. Enfin, elle comporte un certain nombre d'informations quantitatives pour décrire ces activités pendant l'année 2022 ainsi que les exigences de fonds propres liées aux positions du portefeuille d'intermédiation bancaire et du portefeuille de négociation du Groupe, sur le périmètre défini par la réglementation prudentielle.

Telle qu'elle est définie dans la réglementation prudentielle, la titrisation correspond à une transaction ou un mécanisme par lesquels le risque de crédit inhérent à une exposition ou un panier d'expositions est divisé en tranches présentant les caractéristiques suivantes :

- la transaction aboutit à un transfert de risque significatif, en cas d'origination ;
- les paiements effectués dans le cadre de la transaction ou du mécanisme dépendent des performances de l'exposition ou du panier d'expositions sous-jacentes ;
- la subordination de certaines tranches détermine la répartition des pertes pendant la durée de la transaction ou du mécanisme de transfert de risque.

Les opérations de titrisation sont soumises aux traitements réglementaires définis :

- dans le règlement (UE) n° 2017/2401 modifiant le règlement (UE) n° 575/2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ;
- dans le règlement (UE) n° 2017/2402 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées (STS).

Le règlement n° 2017/2401 présente notamment la hiérarchie des méthodes de pondération des positions de titrisation (cf. section 8.6). Le taux plancher de pondération (*floor*) est de 15% (10% pour les titrisations STS).

Le règlement n° 2017/2402 définit notamment des critères d'identification des titrisations simples, transparentes et standardisées (STS) pour lesquelles des charges en capital spécifiques et plus faibles sont applicables. Le texte précise aussi la procédure d'autorisation pour les organismes tiers qui contribueront à vérifier le respect des exigences relatives aux titrisations STS. Par ailleurs, les exigences de rétention du risque par le cédant sont fixées à un niveau minimal de 5%.

Le cadre de la titrisation a été aménagé via deux nouveaux règlements publiés le 6 avril 2021 :

- le règlement (UE) 2021/557 amendant le règlement (UE) 2017/2402, et instaurant un cadre STS pour les titrisations synthétiques inscrites au bilan ;
- le règlement (UE) 2021/558 amendant le règlement (UE) no 575/2013, et instaurant un cadre prudentiel dédié aux titrisations de prêts non performants (NPL).

Les autorités techniques, ABE et AEMF (Autorité Européenne des Marchés Financiers), ont émis des orientations ou RTS (*Regulatory Technical Standards*) visant à préciser certains éléments des textes européens de niveau 1.

8.2 MÉTHODES COMPTABLES

Les opérations de titrisation dans lesquelles Société Générale est investisseur (i.e. le Groupe investit directement dans certaines positions de titrisation, est fournisseur de liquidité ou contrepartie d'expositions dérivées), sont enregistrées conformément aux principes comptables du Groupe tels que mentionnés dans les notes annexes aux états financiers consolidés intégrées au Document d'enregistrement universel 2022.

Les positions de titrisation sont classées dans les catégories comptables en fonction des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers.

L'analyse des flux des actifs émis par des véhicules de titrisation financiers nécessite une analyse des caractéristiques contractuelles et du risque de crédit supporté par les tranches et par les portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents en allant jusqu'à identifier les instruments qui produisent les flux de trésorerie (*look-through approach*).

Les flux de trésorerie contractuels qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû sont compatibles avec un contrat de prêt dit basique (flux SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts).

Les positions de titrisation basiques (SPPI) sont classées au bilan dans deux catégories, en fonction du modèle d'activité :

- lorsqu'elles sont gérées suivant un modèle de collecte des flux contractuels et de vente, les positions sont classées dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les revenus courus ou acquis sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif dans la rubrique Intérêts et produits assimilés. En date de clôture, ces instruments sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur, hors revenus, sont inscrites en capitaux propres dans la rubrique Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Par ailleurs, ces actifs financiers étant soumis au modèle de dépréciation pour risque de crédit, les variations des pertes de crédit attendues sont comptabilisées en résultat dans la rubrique Coût du risque en contrepartie de la rubrique Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ;
- lorsqu'elles sont gérées suivant un modèle de collecte des flux contractuels, les positions sont comptabilisées au coût amorti. Après leur comptabilisation initiale, ces positions sont évaluées au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et leurs revenus courus ou acquis sont enregistrés en résultat dans la rubrique Intérêts et produits assimilés. Ces actifs financiers étant soumis au modèle de dépréciation pour risque de crédit, les variations des pertes de crédit attendues sont comptabilisées en résultat dans la rubrique Coût du risque en contrepartie d'une dépréciation du coût amorti à l'actif du bilan.

Les positions de titrisations non basiques (non-SPPI) sont évaluées à la juste valeur par résultat, quel que soit le modèle d'activité dans le cadre duquel elles sont détenues.

La juste valeur de ces actifs est présentée au bilan dans la rubrique Actifs financiers à la juste valeur par résultat et les variations de leur juste valeur sont enregistrées (hors intérêts) en résultat dans la rubrique Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat en Intérêts et produits assimilés et Intérêts et charges assimilés.

Les positions de titrisations classées parmi les actifs financiers au coût amorti ou parmi les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres font systématiquement l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour perte de crédit attendue. Ces dépréciations et provisions sont enregistrées dès la comptabilisation initiale de l'actif, sans attendre l'apparition d'une indication objective de dépréciation.

Pour déterminer le montant des dépréciations à comptabiliser à chaque arrêté, ces actifs sont répartis en trois catégories en fonction de l'évolution du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale. Les encours classés en Étape 1 sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit que le Groupe s'attend à subir à horizon d'un an ; les encours classés en Étapes 2 et 3 sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit que le Groupe s'attend à subir sur la durée de vie des encours.

Pour les positions de titrisation évaluées à la juste valeur par résultat, leur juste valeur intègre directement la perte de crédit attendue, telle qu'estimée par les marchés sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

Les reclassements des actifs titrisés ne sont requis que dans le cas exceptionnel d'un changement du modèle d'activité au sein duquel ils sont détenus.

Les titrisations synthétiques sous forme de Crédit Default Swaps suivent les règles de comptabilisation propres aux instruments dérivés de transaction.

Les actifs titrisés sont décomptabilisés lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif. Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

La titrisation d'actifs titrisés inscrits au bilan du Groupe suit le même traitement comptable décrit ci-avant.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

8.3 CAS PARTICULIERS DES ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui exerce le contrôle sur cette entité.

L'analyse du contrôle d'une entité structurée doit alors tenir compte de tous les faits et circonstances et prendre notamment en considération :

- les activités et l'objectif de l'entité ;
- la structuration de l'entité (notamment le pouvoir de diriger les activités clés de l'entité) ;
- les risques portés par l'entité et l'exposition du Groupe à tout ou partie de ces risques ;
- les avantages potentiels procurés au Groupe par l'entité.

Les entités structurées non consolidées sont celles qui ne sont pas contrôlées de manière exclusive par le Groupe.

Dans le cadre de la consolidation des entités structurées contrôlées par le Groupe, les parts de ces entités qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en « Dettes ».

Dans le cas d'opérations de titrisation de créances détenues par le Groupe (prêts à la clientèle) ayant fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dès lors que le Groupe conserve le contrôle et reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances, les véhicules portant les créances cédées sont consolidés.

Tout soutien financier en dehors de tout cadre contractuel à des entités structurées consolidées, serait comptabilisé comme un passif au bilan si les critères IFRS sont remplis ou sous forme d'une provision selon IAS 37. Par ailleurs, une information serait fournie en annexes.

8.4 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX TITRISATIONS

La gestion des risques liés aux opérations de titrisation suit les règles établies par le Groupe selon que ces actifs sont enregistrés en portefeuille bancaire (risques de crédit et de contrepartie) ou dans le portefeuille de négociation (risque de marché et risque de contrepartie).

Le risque de titrisation est suivi par le département Relations Clients et Solutions de Financement et Conseil (*Global Banking & Advisory - GLBA*) et, pour les opérations pour compte propre, par la Trésorerie Groupe de la Direction financière en LoD1 et encadré dans le dispositif de gestion du risque de crédit par la division « Banque de Financement et d'Investissement » (*Corporate and Investment Banking - CIB*) du département Risques en LoD2.

RÔLE DU DÉPARTEMENT RELATIONS CLIENTS ET SOLUTIONS DE FINANCEMENT ET CONSEIL (GLBA)

Seule la division *Asset-Backed Products* de GLBA a le mandat pour traiter des opérations générant du risque de titrisation.

En règle générale, ces opérations sont constituées par :

- la structuration et/ou la distribution primaire d'ABS (*Asset-Backed Securities*), qui peuvent prendre la forme de RMBS (*Residential Mortgage-Backed Securities*), de CMBS (*Commercial Mortgage-Backed Securities*) et de CLO (*Collateralised Loan Obligations*), structurée ou co-arrangée par Société Générale, au profit d'émetteurs (entreprises et sociétés financières spécialisées) également appelés « titrisation publique ». Ces opérations ne génèrent pas de risque de titrisation pour le Groupe si aucune exposition n'est retenue par Société Générale ;
- le financement des besoins des clients, *via* du papier commercial adossé à des actifs émis par les conduits de Société Générale ou, marginalement, au bilan, également appelé « titrisation privée ». Ces activités génèrent du risque de crédit pour Société Générale et sont encadrées par la division « Banque de Financement et d'Investissement » (*Corporate and Investment Banking - CIB*) du département Risques ;

- la structuration d'opérations de titrisation pour compte propre (i.e. le portefeuille sous-jacent est constitué de créances présentes au bilan du Groupe). Cette activité ne génère pas de risque de crédit supplémentaire pour le Groupe ; le rôle de la division « Banque de Financement et d'Investissement » (*Corporate and Investment Banking - CIB*) du département Risques consiste à s'assurer que la structure est robuste ;
- les produits titrisés sont également utilisés comme sous-jacents sur le marché secondaire dans des opérations de financements collatéralisés et de trading. Ces opérations génèrent à la fois du risque de crédit et du risque de marché pour le Groupe et sont encadrées par les divisions « Banque de Financement et d'Investissement » et « Risques sur Activités de Marché » (*Risks on Market Activities - RMA*) de la Direction des risques.

RÔLE DU DÉPARTEMENT DES RISQUES

Le département Risques, dans le cadre de différents CORISQ présidés par la Direction Générale et dans le respect de l'appétit pour le risque du groupe Société Générale, formalise, conjointement avec le département « Relations Clients et Solutions de Financement et Conseil », l'appétit pour le risque du Groupe s'agissant des activités de titrisation.

Ces cadres sont établis par type de produits (titrisation primaire, vente de produits de titrisation en secondaire, financements collatéralisés, etc.) et ont pour but de définir le niveau de risque acceptable au regard des objectifs stratégiques du Groupe *via* des limites et les *guidelines* d'octroi de crédit.

Le rôle et les responsabilités du service Risques sont répartis en fonction du risque principal (crédit ou marché).

Le département Risques contribue à la définition des politiques de risque, en tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants.

Le département Risques définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques et s'assure, *in fine*, de son adéquation avec les besoins des métiers.

Le département Risques valide les opérations et limites proposées par les responsables métiers.

En matière de risque de titrisation, la Business Unit n'a pas de délégation de signature. Seules les personnes habilitées au sein du département des Risques peuvent valider une transaction générant du risque de titrisation.

RISQUE DE CRÉDIT

Les expositions de titrisation soumises au risque de crédit sont approuvées *via* le process standard d'approbation de crédit du Groupe. Les nouvelles opérations sont présentées par les lignes-métier (LoD1) au département des Risques, après accord du responsable de la ligne-métier. Le département des Risques donne son opinion sur ces nouvelles transactions, qui sont approuvées selon les délégations en vigueur. Toutes les expositions font l'objet d'une revue annuelle de la part de la ligne-métier et du département des Risques.

La notation de la transaction et de l'emprunteur ainsi que la LGD font donc l'objet d'une validation initiale et d'une revue annuelle pour chaque transaction. En particulier, les données utilisées dans le cadre du modèle de titrisation IAA (*Internal Assessment Approach*) et le résultat des calculs de ce modèle font l'objet d'une validation spécifique. Un suivi régulier est effectué indépendamment de la ligne-métier et des revues de portefeuilles sont produites trimestriellement spécifiquement sur les expositions de titrisation de la banque. Ce suivi permet d'identifier les éventuels changements de comportement des actifs titrisés.

Des limites au niveau portefeuille sont accordées par le Comité des Risques pour les expositions de titrisation. Des *stress tests* sont aussi performés sur ces portefeuilles.

L'analyse du risque de crédit des transactions de titrisation couvre les éléments standard du risque de crédit : la performance des actifs sous-jacents ainsi que celle du cédant/recouvreur. Les facteurs de risque sont réduits grâce aux éléments de la structure de chaque transaction incluant les *triggers* de défaut, *excess spread*, *delinquencies*, comptes ségrégués et recouvreur *back-up*. Les autres types de risque sont aussi analysés, tels que les risques juridiques, risque opérationnel, risque de réputation. Le suivi du risque de crédit sur ces opérations, de la performance des actifs sous-jacents et des covenants, est revu au niveau portefeuille par la division « Banque de Financement et d'Investissement » (*Corporate and Investment Banking - CIB*) du département Risques chaque trimestre lors de la *Quarterly Portfolio Review* préparée par le département « *Global Business Service Unit* » avec un focus sur les événements majeurs et transmises à la division « Banque de Financement et d'Investissement » (*Corporate and Investment Banking - CIB*) du département Risques avec une présentation en séance un trimestre sur deux. Un suivi au niveau de chaque transaction est fait en détail chaque année lors de l'*Annual Review* avec une revalidation du *rating* de la transaction.

Les expositions de retitrisation suivent le même *process* d'approbation et de suivi.

RISQUE DE MARCHÉ

Les expositions de titrisation soumises au risque de marché sont monitorées et contrôlées *via* le *process* standard d'approbation de risque de marché du Groupe, avec des contrôles complémentaires spécifiques à la titrisation.

L'analyse du risque de marché des transactions de titrisation couvre les éléments standards du risque de marché : le crédit, le *spread*, le risque de liquidité, le risque de taux (couvert avec les instruments standard de taux d'intérêts liquides (*US Treasuries, Eurodollars futures, interest rate swaps*)).

Les expositions de titrisation font l'objet d'un encadrement strict à travers la fixation de limites sur les actifs spécifiques du domaine de la titrisation (CMBS, CLO, RMBS, ABS), selon plusieurs types d'indicateurs :

- la Valeur en risque (VaR) et la Valeur en risque stressée (SVaR) : indicateurs synthétiques, permettant le suivi au jour le jour du risque de marché ;
- des mesures en *stress test*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Ces métriques permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels impactant les activités de titrisation ;
- des indicateurs en « sensibilité » et en « nominal », qui permettent d'encadrer la taille des positions ;
- d'autres indicateurs spécifiques : limites en nominaux sur les tailles d'inventaires de *market-making* d'ABS, limites en *cash at risk* et en *stress test* sur les activités de financements collatéralisées par des ABS, ce qui permet notamment de suivre le comportement des actifs sous-jacents sous stress et d'encadrer l'exposition du Groupe en cas de chocs de marché.

Le Département des risques sur opérations de marché est en charge de l'instruction des demandes de limites formulées par le *front office*. Ces limites permettent de s'assurer que le Groupe respecte l'appétit pour le risque de marché validé par le Conseil d'administration, sur proposition de la Direction générale.

Le suivi quotidien du respect des limites par le *front office* est effectué par le Département des risques sur opérations de marché. Ce suivi continu du profil de risque fait l'objet d'échanges fréquents entre les équipes risques et métiers, pouvant se traduire par diverses actions de couverture des positions de la part du *front office* visant à réduire le niveau de risque afin de respecter l'encadrement défini. En cas de dépassement, le *front office* doit en détailler les raisons pour les encadrements concernés, et prendre les mesures nécessaires pour revenir dans l'encadrement défini, ou sinon demander une augmentation temporaire ou permanente de limite si la demande client, les conditions de marché ou l'appréciation des risques le justifient.

Les expositions de retitrisation suivent le même *process* d'approbation et de suivi.

RISQUES STRUCTURELS

La gestion des risques structurels de taux et de change des activités de titrisation ne diffère pas de celles des autres actifs du Groupe.

Le pilotage du risque structurel de taux d'intérêt est décrit dans le chapitre 11 du présent document.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le suivi du risque opérationnel sur les activités de titrisation est pris en compte dans les dispositifs du pilotage du risque opérationnel du groupe. Ainsi, les risques opérationnels sur ces activités sont notamment encadrés par les limites de l'appétit au risque

Le risque de liquidité lié aux activités de titrisation fait l'objet d'un suivi à la fois au niveau des lignes métiers responsables mais aussi, en central, au niveau de la Direction financière, avec notamment la mesure de l'impact de ces activités sur les ratios de liquidité, les *stress tests* et les *gaps* de liquidité du Groupe. L'organisation et le pilotage du risque de liquidité sont décrits dans le chapitre 12 du présent document.

opérationnel, identifiés et évalués par l'exercice de *Risk Control Self Assessment* et les éventuels incidents sont collectés et analysés selon les standards du groupe. Le pilotage du risque opérationnel est décrit dans le chapitre 10 du présent document.

8.5 ACTIVITÉS DE TITRISATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les activités de titrisation permettent au Groupe de lever de la liquidité ou de gérer une exposition au risque, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients. Dans le cadre de ces activités, le Groupe peut alors agir en tant qu'originateur, sponsor ou investisseur :

- en tant qu'originateur, le Groupe a pris part directement ou indirectement à l'accord d'origine sur les actifs qui, ensuite, ont servi de sous-jacents à l'opération de titrisation, essentiellement dans un objectif de refinancement ;
- en tant que sponsor, le Groupe établit et gère un programme de titrisation qui assure le refinancement d'actifs de clients de la Banque, essentiellement via les conduits Antalis et Barton, mais aussi via certains autres véhicules ad hoc ;
- en tant qu'investisseur, le Groupe investit directement dans certaines positions de titrisation, est fournisseur de liquidité ou contrepartie d'expositions dérivées.

Ces informations doivent être considérées dans le contexte des spécificités de structures de chaque transaction et des conduits, qui ne peuvent pas être décrits ici.

Le recours à la titrisation fait partie du programme de gestion de portefeuille. La titrisation est un outil efficace d'optimisation de la gestion des fonds propres et de gestion des expositions au risque de crédit, tout en permettant de maintenir une dynamique commerciale forte. Différentes transactions avec transfert significatif de risque (SRT)

ont été réalisées depuis mi-2019, principalement sous forme de titrisation synthétique et sur différents portefeuilles, afin de gérer le risque de crédit des sous-jacents et les besoins associés en fonds propres. La politique SRT est documentée en termes de gouvernance interne, de cadre de contrôles ainsi que d'un monitoring et d'un reporting.

Les niveaux de retards de paiement ou de défaut, pris séparément, ne donnent pas une information suffisante sur la nature des expositions titrisées par le Groupe, notamment parce que les critères de mise en défaut peuvent varier d'une transaction à l'autre. Par ailleurs, ces données reflètent la situation des actifs sous-jacents.

Dans le cadre d'une opération de titrisation, les retards de paiement sont généralement gérés via des mécanismes structurels qui protègent les positions les plus seniors.

Les actifs en défaut ou dépréciés proviennent de CDO sur prêts résidentiels américains *subprime*, intervenus en 2014.

Dans le cadre de son activité de titrisation, le Groupe n'apporte aucun soutien implicite au sens de l'article 250 du CRR modifié (règlement 2017/2401).

À noter que toutes les protections achetées sont financées. Il n'y a donc pas de risque de contrepartie sur le vendeur de protection. À ce stade, il n'est pas envisagé d'acheter des protections non financées.

TABLEAU 81 : QUALITÉ DES POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES

Les tranches du portefeuille de négociation sont exclusivement des positions mezzanines ou de rang plus élevé, dont 85.9% de positions de rang plus élevé au 31 décembre 2022.

		31.12.2022					
		Valeur exposée au risque (EAD)					
		Tranche avec le rang le plus élevé		Tranche mezzanine		Tranche de première perte	
		STS	Non STS	STS	Non STS	STS	Non STS
Portefeuille bancaire							
Titrisation		18 704	31 053	880	327	7	72
	Originateur	13 435	4 383	880	317	7	72
	Investisseur	202	2 281	-	-	-	-
	Sponsor	5 067	24 388	-	9	-	-
Re-Titrisation		-	-	-	-	-	-
Portefeuille de négociation							
Titrisation		37	1,875	5	309	-	-
	Investisseur	37	1 875	5	309	-	-
Re-Titrisation		-	2	-	-	-	-
	Investisseur	-	2	-	-	-	-
		31.12.2021					
		Valeur exposée au risque (EAD)					
		Tranche avec le rang le plus élevé		Tranche mezzanine		Tranche de première perte	
		STS	Non STS	STS	Non STS	STS	Non STS
<i>(en M EUR)</i>							
Portefeuille bancaire							
Titrisation		9 253	33 833	130	811	5	55
	Originateur	4 224	11 489	130	803	5	55
	Investisseur	-	7	-	-	-	-
	Sponsor	5 028	22 337	-	9	-	-
Re-Titrisation		-	-	-	-	-	-
Portefeuille de négociation							
Titrisation		41	3 643	-	526	-	-
	Investisseur	41	3 643	-	526	-	-
Re-Titrisation		-	-	-	-	-	-
	Investisseur	-	-	-	-	-	-

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EN TANT QU'ORIGINATEUR

Dans le cadre de ses activités de refinancement, le Groupe réalise des titrisations de certains de ses portefeuilles de créances accordées à la clientèle de particuliers ou d'entreprises. Les titres créés dans le cadre de ces opérations peuvent être soit cédés à des investisseurs externes, permettant au Groupe de se refinancer, soit souscrits par le Groupe afin d'être mis en pension, notamment auprès de la Banque Centrale Européenne.

En 2022, les opérations de titrisation suivantes ont été réalisées :

- deux opération de titrisation de 10.1 milliards d'euros & 2.6 milliards d'euros de prêts immobiliers en France, intégralement souscrites par Société Générale ou ses filiales et utilisées en tant que garantie à des opérations de refinancement de l'Eurosystème ;
- une opération de titrisation de 0.6 milliard d'euros de prêts automobiles en Allemagne, placée dans le marché. Cette titrisation a servi, d'une part, au refinancement du Groupe et, d'autre part, à réduire la consommation de RWA ;
- une opération de titrisation de 0.5 milliard d'euros environ de créances de loyers automobiles (pouvant comprendre le risque de valeur résiduelle) dérivant de contrats de location longue durée, placées à hauteur de 0,4 milliard d'euros.

Étant donné qu'il n'y a pas de transfert de risque significatif (SRT) au titre des transactions de titrisation du Groupe sur ses activités de refinancement, ces transactions n'ont pas d'impact sur le capital réglementaire du Groupe et ne sont donc pas incluses dans les tableaux de cette section. Les véhicules portant les créances cédées sont consolidés par le Groupe. Le Groupe reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances. Par ailleurs, ces dernières ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie ou de cession ferme dans le cadre d'une autre opération. Au total, le stock d'actifs titrisés dans le but du refinancement pour le compte du Groupe s'élevait à 18,3 milliards d'euros au 31 décembre 2022, dont 11,6 milliards d'euros sur des prêts immobiliers résidentiels en France, 4,1 milliards d'euros sur des prêts et contrats de location automobiles majoritairement en Allemagne et 2,6 milliards d'euros sur des prêts à la consommation en France.

Par ailleurs, le Groupe possède plusieurs programmes de titrisations faisant l'objet d'un transfert de risque de crédit. Ce transfert de risque se fait par l'achat de protection sous forme de garanties financières ou de dérivés de crédit (CDS). Le portefeuille d'expositions reste au bilan du Groupe.

Au 31 décembre 2022, l'encours d'actifs titrisés sur ces opérations s'élevait à 18,4 milliards d'euros, composé principalement de prêts aux entreprises.

Société Générale n'a pas titrisé d'expositions renouvelables assorties d'une clause de remboursement anticipé dans lesquelles le niveau de risque de crédit auquel l'originateur est exposé peut augmenter suite à l'exécution de la clause de remboursement anticipé.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EN TANT QU'ESPONSOR

Le groupe Société Générale procède à des opérations pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs. Au 31 décembre 2022, il existe deux véhicules consolidés multi-cédants en activité (Barton et Antalis), structurés par le Groupe pour le compte de tiers. Cette activité de conduits « ABCP » (Asset-Backed Commercial Paper) permet de financer le besoin de fonds de roulement de certains clients du Groupe en adossant des financements à court terme à des actifs traditionnels, tels que des créances commerciales ou des crédits à la consommation. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève, au 31 décembre 2022, à 18.5 milliards d'euros (15.5 milliards d'euros au 31 décembre 2021).

Dans le cadre de l'application de la nouvelle norme IFRS 10 au 1^{er} janvier 2014, le groupe Société Générale a consolidé ces véhicules à partir de cette date.

L'activité des conduits est restée soutenue pendant l'année 2022, les en-cours nouvellement titrisés concernant majoritairement des créances commerciales, des prêts automobiles et des en-cours de carte de crédit.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EN TANT QU'INVESTISSEUR

Société Générale peut aussi exercer une activité d'intermédiation qui se traduit par des positions de titrisation dans le portefeuille de négociation du Groupe. La directive CRD3 impose, depuis le 31 décembre 2011, un traitement prudentiel similaire quelle que soit la classification prudentielle. Les tableaux qui suivent présentent les expositions de titrisation conservées ou acquises par le Groupe, par type de sous-jacents, par rôle, par type de titrisation (etc.) de façon séparée pour le portefeuille bancaire et le portefeuille de négociation. La présentation des encours titrisés présente uniquement les opérations ayant un impact sur le capital réglementaire du Groupe.

TABLEAU 82 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION (SEC1)

	31.12.2022														
	L'établissement agit en tant qu'initiateur						L'établissement agit en tant que sponsor				L'établissement agit en tant qu'investisseur				
	Classiques		Synthétiques				Classiques				Classiques				
	STS	Non STS									STS	Non STS	Synthétiques	Sous-total	
	dont TRS	dont TRS	dont TRS	Sous-total	STS	Non STS	Synthétiques	Sous-total	STS	Non STS	Synthétiques	Sous-total			
(En M EUR)															
TOTAL DES EXPOSITIONS	2 413	2 413	273	273	18 129	18 129	20 816	5 312	23 090	-	28 402	202	1 396	-	1 597
Clientèle de détail (total)	2 413	2 413	-	-	-	-	2 413	346	13 264	-	13 610	202	157	-	358
Prêts hypothécaires résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	2 935	-	2 935	-	40	-	40
Autres expositions sur la clientèle de détail	2 413	2 413	-	-	-	-	2 413	346	10 330	-	10 676	202	117	-	318
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros (total)	-	-	273	273	18 129	18 129	18 403	4 966	9 826	-	14 792	-	1 239	-	1 239
Prêts aux entreprises	-	-	273	273	18 129	18 129	18 403	150	4 596	-	4 746	-	1 112	-	1 112
Prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de location et créances à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	4 816	3 965	-	8 781	-	7	-	7
Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	1 265	-	1 265	-	120	-	120
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

À fin décembre 2022, les expositions de titrisations du portefeuille bancaire s'élevaient à 50,8 milliards d'euros. Les expositions sont concentrées sur des sous-jacents constitués de prêts aux entreprises et petites entreprises, de prêts à la consommation et créances commerciales. Pendant l'année 2022, les expositions du portefeuille bancaire ont augmenté de 8 milliards d'euros, soit +18% par rapport à l'année dernière.

Pour le portefeuille bancaire, 56% des transactions sont STS. Depuis 2022, plusieurs programmes synthétiques ont acquis la qualification STS.

	31.12.2021														
	L'établissement agit en tant qu'initiateur						L'établissement agit en tant que sponsor				L'établissement agit en tant qu'investisseur				
	Classiques		Synthétiques				Classiques				Classiques				
	STS	Non STS									STS	Non STS	Synthétiques	Sous-total	
	dont TRS	dont TRS	dont TRS	Sous-total	STS	Non STS	Synthétiques	Sous-total	STS	Non STS	Synthétiques	Sous-total			
(En M EUR)															
TOTAL DES EXPOSITIONS	2 902	2 902	282	282	14 983	14 983	18 168	4 823	19 828	-	24 651	-	7	-	7
Clientèle de détail (total)	2 902	2 902	-	-	-	-	2 902	245	11 108	-	11 353	-	0	-	0
Prêts hypothécaires résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	2 243	-	2 243	-	0	-	0
Autres expositions sur la clientèle de détail	2 902	2 902	-	-	-	-	2 902	245	8 865	-	9 110	-	0	-	0
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros (total)	-	-	282	282	14 983	14 983	15 265	4 578	8 720	-	13 298	-	7	-	7
Prêts aux entreprises	-	-	282	282	14 983	14 983	15 265	250	3 888	-	4 138	-	-	-	-
Prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de location et créances à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	4 328	3 753	-	8 080	-	7	-	7
Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	1 079	-	1 079	-	0	-	0
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TABLEAU 83 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (SEC2)

	31.12.2022											
	L'établissement agit en tant qu'initiateur				L'établissement agit en tant que sponsor				L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques		Synthé- tiques	Sous-total	Classiques		Synthé- tiques	Sous-total	Classiques		Synthé- tiques	Sous-total
	STS	Non STS			STS	Non STS			STS	Non STS		
(En M EUR)												
TOTAL DES EXPOSITIONS	-	-	-	-	-	-	-	-	41	203	1 983	2 228
Clientèle de détail (total)	-	-	-	-	-	-	-	-	41	41	40	122
Prêts hypothécaires résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26	40	65
Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	41	14	-	55
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2
Clientèle de gros (total)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	162	1 944	2 105
Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	55	-	55
Prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	106	1 944	2 050
Contrats de location et créances à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les positions de titrisation du portefeuille de négociation sont exclusivement des positions investisseur pour un montant de 2,2 milliards d'euros. La grande majorité des positions portent sur des financements aux professionnels et notamment sur des prêts hypothécaires aux professionnels.

Pour le portefeuille de négociation, 98% des transactions sont non-STs au 31 décembre 2022.

	31.12.2021											
	L'établissement agit en tant qu'initiateur				L'établissement agit en tant que sponsor				L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques		Synthé- tiques	Sous-total	Classiques		Synthé- tiques	Sous-total	Classiques		Synthé- tiques	Sous-total
	STS	Non STS			STS	Non STS			STS	Non STS		
(En M EUR)												
TOTAL DES EXPOSITIONS	-	-	-	-	-	-	-	-	41	547	3 621	4 210
Clientèle de détail (total)	-	-	-	-	-	-	-	-	1	116	41	158
Prêts hypothécaires résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	1	115	41	156
Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros (total)	-	-	-	-	-	-	-	-	40	431	3 581	4 052
Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	204	-	204
Prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	88	3 566	3 654
Contrats de location et créances à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	4	5	-	8
Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	36	134	15	185
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TABLEAU 84 : EXPOSITIONS TITRISÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT - EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CRÉDIT SPÉCIFIQUE (SEC5)

	31.12.2022		
	Expositions titrisées par l'établissement (L'établissement agit en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor)		
	Montant nominal total de l'encours		Montant total des ajustements pour risque de crédit spécifique effectués au cours de la période
(En M EUR)		dont expositions en défaut	
TOTAL DES EXPOSITIONS	49 218	272	7
Clientèle de détail (total)	16 024	14	7
Prêts hypothécaires résidentiels	-	-	-
Cartes de crédit	2 935	-	-
Autres expositions sur la clientèle de détail	13 089	14	7
Retitrisation	-	-	-
Clientèle de gros (total)	33 195	258	-
Prêts aux entreprises	23 148	258	-
Prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-
Contrats de location et créances à recevoir	8 781	-	-
Autres expositions sur la clientèle de gros	1 265	-	-
Retitrisation	-	-	-

	31.12.2021		
	Expositions titrisées par l'établissement (L'établissement agit en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor)		
	Montant nominal total de l'encours		Montant total des ajustements pour risque de crédit spécifique effectués au cours de la période
(En M EUR)		dont expositions en défaut	
TOTAL DES EXPOSITIONS	42 818	3 030	5
Clientèle de détail (total)	14 255	923	5
Prêts hypothécaires résidentiels	-	-	-
Cartes de crédit	2 243	-	-
Autres expositions sur la clientèle de détail	12 012	923	5
Retitrisation	-	-	-
Clientèle de gros (total)	28 563,	2 107	-
Prêts aux entreprises	19 404	2 107	-
Prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-
Contrats de location et créances à recevoir	8 080	-	-
Autres expositions sur la clientèle de gros	1 079	-	-
Retitrisation	-	-	-

8.6 TRAITEMENT PRUDENTIEL DES POSITIONS DE TITRISATION

APPROCHE SUIVIE POUR LE CALCUL DES EXPOSITIONS PONDÉRÉES

Lorsque des opérations de titrisation, traditionnelle ou synthétique, à l'origination, au montage ou à la gestion desquelles Société Générale participe, aboutissent à un transfert de risque substantiel et étayé juridiquement, conformément au cadre réglementaire, les actifs titrisés sous-jacents sont exclus du calcul des expositions pondérées relatives au risque de crédit traditionnel.

Pour les positions sur créances titrisées que Société Générale décide de conserver soit à son bilan, soit au hors bilan, les besoins en fonds propres sont déterminés en se fondant sur l'exposition de la Banque.

Les établissements utilisent l'une des méthodes exposées dans la hiérarchie ci-après pour calculer les montants d'exposition pondérés :

- SEC-IRBA (approche fondée sur les notations internes), lorsque certaines conditions sont respectées ;
- lorsque l'approche SEC-IRBA ne peut être utilisée, l'établissement utilise l'approche SEC-SA (approche standard) ;
- lorsque l'approche SEC-SA ne peut être utilisée, l'établissement utilise l'approche SEC-ERBA (approche fondée sur les notations externes) pour les positions bénéficiant d'une notation de crédit externe ou pour celles auxquelles il est possible d'inférer une telle note.

Les lignes de liquidité non notées accordées aux programmes ABCP peuvent être déterminées au moyen de l'approche reposant sur une évaluation interne (*Internal Assessment Approach*, IAA). En ce qui concerne les lignes de liquidité que la banque octroie aux conduits de titrisation qu'elle sponsorise, Société Générale a obtenu l'agrément en 2009 pour utiliser l'approche par évaluation interne. À ce titre, Société Générale a développé un modèle de notation (approche IAA), qui estime la perte attendue (*Expected Loss* – EL) pour chaque exposition du Groupe sur les conduits de titrisation, lequel conduit mécaniquement à une pondération en capital par application d'une table de correspondance définie par la réglementation. Le modèle IAA s'applique principalement à des actifs sous-jacents de type créances commerciales, *auto loans* et *auto lease*. Une revue annuelle du modèle permet de vérifier la performance et le conservatisme du modèle. Aussi, des analyses approfondies sont menées sur les *inputs* (détails

des transactions tels que les taux de défaut, de dilution, ou réserves), les paramètres du modèle (matrices de transition, PD, LGD) et un *backtest* de l'EL. Le *backtest* des *outputs* eux-mêmes n'étant pas réalisable du fait du nombre limité de transactions, le *backtest* du modèle IAA consiste en un *backtest* des *inputs* (dont par exemple taux de défaut et écart-type du taux de défaut) et des paramètres ainsi qu'en une analyse du modèle comportemental. Des *benchmarks* méthodologiques sont également régulièrement menés afin de valider l'approche interne en comparaison aux bonnes pratiques de la place. La pertinence de l'approche IAA est régulièrement suivie et revue par la Direction des Risques en charge du *Model Risk Management* au niveau du Groupe, en deuxième ligne de défense. Le processus d'examen indépendant se termine par (i) des comités d'examen et d'approbation et (ii) un rapport d'examen indépendant détaillant la portée de l'examen, les tests effectués et leurs résultats, les recommandations et la conclusion de l'examen. Le modèle de mécanisme de contrôle donne lieu à un reporting récurrent aux autorités compétentes.

Dans les autres cas, les positions de titrisation reçoivent une pondération de risque de 1 250%.

ORGANISMES EXTERNES D'ÉVALUATION DE CRÉDIT UTILISÉS PAR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les actifs titrisés par Société Générale sont généralement notés par une ou plusieurs agences de notation ayant obtenu le statut OEEC (Organisme Externe d'Évaluation de Crédit), dont la liste est établie par le superviseur français, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Les agences utilisées sont DBRS, *Fitch Ratings*, *Moody's Investors Service* et *Standard & Poor's*. Depuis le 31 octobre 2011, ces quatre agences de notation sont elles-mêmes enregistrées auprès de, et supervisées par, l'AEMF (Autorité Européenne des Marchés Financiers). Pour les positions de titrisation évaluées en approche standard, les besoins en fonds propres sont calculés à partir de la notation externe la plus basse de l'exposition de titrisation. Le tableau suivant présente les agences de notation utilisées par sous-jacent.

Le tableau 84 p. 192 présente l'échelle de notation interne de Société Générale et la correspondance avec les échelles des principaux OEEC ainsi que les probabilités de défaut moyennes correspondantes.

TABLEAU 85 : AGENCES DE NOTATION UTILISÉES EN TITRISATION PAR TYPE DE SOUS-JACENTS

Sous-jacents	MOODY'S	FITCH	S&P	DBRS
Prêts immobiliers résidentiels	✓	✓	✓	✓
Prêts immobiliers commerciaux	✓	✓	✓	
Encours de carte de crédit	✓		✓	
Prêts garantis par un équipement	✓	✓	✓	
Prêts aux entreprises et petites entreprises	✓	✓	✓	
Prêts à la consommation	✓	✓	✓	✓
Créances commerciales	✓	✓	✓	
Autres actifs	✓	✓	✓	
Obligations garanties				
Autres éléments de passif				

EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Les tableaux suivants présentent, par type de position de titrisation, les approches de calcul des montants d'exposition pondérés que la Société Générale applique à ses activités de titrisation.

Ils présentent aussi les exigences de fonds propres pour le portefeuille bancaire au 31 décembre 2022.

TABLEAU 86 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES - ÉTABLISSEMENT AGISSANT EN TANT QU'INITIATEUR OU EN TANT QUE SPONSOR (SEC3)

31.12.2022					
Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					
(En M EUR)	Pondération ≤ 20%	Pondération > 20% et ≤ 50%	Pondération > 50% et ≤ 100%	Pondération > 100% et < 1 250%	Pondération 1 250%/ déductions
TOTAL DES EXPOSITIONS	46 683	1 529	230	64	54
Opérations classiques	30 534	1 432	21	64	17
Titrisation	30 534	1 432	21	64	17
Clientèle de détail	15 761	593	-	-	17
dont STS	2 741	-	-	-	17
Clientèle de gros	14 773	839	21	64	-
dont STS	4 712	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-
Opérations synthétiques	16 148	97	209	-	37
Titrisation	16 148	97	209	-	37
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	16 148	97	209	-	37
Retitrisation	-	-	-	-	-

31.12.2022												
(En M EUR)	Valeurs exposées au risque (par approche réglementaire)				Montant de RWA (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond			
	SEC-ERBA (y compris IAA)		Pondération 1 250%/ déductions		SEC-ERBA (y compris IAA)		Pondération 1 250%/ déductions		SEC-ERBA (y compris IAA)		Pondération 1 250%/ déductions	
	SEC-IRBA	SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-SA
TOTAL DES EXPOSITIONS	17 231	25 300	5 974	54	2 706	3 889	706	-	216	311	56	-
Opérations classiques	777	25 300	5 974	17	44	3 889	706	-	4	311	56	-
Titrisation	777	25 300	5 974	17	44	3 889	706	-	4	311	56	-
Clientèle de détail	576	13 967	1 810	17	-	2 298	-	-	-	184	-	-
dont STS	576	355	1 810	17	-	35	-	-	-	3	-	-
Clientèle de gros	200	11 333	4 164	-	44	1 591	706	-	4	127	56	-
dont STS	-	4 712	-	-	-	471	-	-	-	38	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations synthétiques	16 455	-	-	37	2 662	-	-	-	213	-	-	-
Titrisation	16 455	-	-	37	2 662	-	-	-	213	-	-	-
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	16 455	-	-	37	2 662	-	-	-	213	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

L'essentiel de la part des transactions dites « STS » du portefeuille bancaire (26,1 milliards d'euros) se retrouve en méthode IAA (SG Sponsor, 16 milliards d'euros) et en méthode SEC-IRBA (SG Originator, 4,7 milliards d'euros).

31.12.2021					
Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					
(En M EUR)	Pondération ≤ 20%	Pondération > 20% et ≤ 50%	Pondération > 50% et ≤ 100%	Pondération > 100% et < 1 250%	Pondération 1 250%/ déductions
TOTAL DES EXPOSITIONS	42 510	1 261	170	94	43
Opérations classiques	29 174	1 090	170	94	18
Titrisation	29 174	1 090	170	94	18
Clientèle de détail	13 534	944	-	-	18
<i>dont STS</i>	3 095	-	-	-	18
Clientèle de gros	15 640	146	170	94	-
<i>dont STS</i>	4 807	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-
Opérations synthétiques	13 336	171	-	-	25
Titrisation	13 336	171	-	-	25
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	13 336	171	-	-	25
Retitrisation	-	-	-	-	-

31.12.2021												
(En M EUR)	Valeurs exposées au risque (par approche réglementaire)				Montant de RWA (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond			
	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250%/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250%/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250%/ déductions
	TOTAL DES EXPOSITIONS	14 988	25 631	3 416	43	2 082	3 977	308	-	167	318	25
Opérations classiques	1 481	25 631	3 416	18	89	3 977	308	-	7	318	25	-
Titrisation	1 481	25 631	3 416	18	89	3 977	308	-	7	318	25	-
Clientèle de détail	912	11 204	2 363	18	-	1 887	59	-	-	151	5	-
<i>dont STS</i>	912	90	2 093	18	-	12	13	-	-	1	1	-
Clientèle de gros	570	14 427	1 053	-	89	2 090	249	-	7	167	20	-
<i>dont STS</i>	-	4 807	-	-	-	486	-	-	-	39	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations synthétiques	13 507	-	-	25	1 993	-	-	-	159	-	-	-
Titrisation	13 507	-	-	25	1 993	-	-	-	159	-	-	-
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	13 507	-	-	25	1 993	-	-	-	159	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TABLEAU 87 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES - ÉTABLISSEMENT AGISSANT EN TANT QU'INVESTISSEUR (SEC4)

31.12.2022					
Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					
(En M.EUR)	Pondération ≤ 20%	Pondération > 20% et ≤ 50%	Pondération > 50% et ≤ 100%	Pondération > 100% et < 1 250%	Pondération 1 250%/ déductions
TOTAL DES EXPOSITIONS	2 184	117	181	-	-
Titrisation classique	2 184	117	181	-	-
Titrisation	2 184	117	181	-	-
Sous-jacent de détail	429	113	61	-	-
<i>dont STS</i>	202	-	-	-	-
Clientèle de gros	1 755	5	120	-	-
<i>dont STS</i>	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-
Titrisation synthétique	-	-	-	-	-
Titrisation	-	-	-	-	-
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-

31.12.2022												
(En M.EUR)	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)				Montant de RWA (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond			
	SEC-ERBA (y compris IAA)		Pondération 1 250%/ déductions		SEC-ERBA (y compris IAA)		Pondération 1 250%/ déductions		SEC-ERBA (y compris IAA)		Pondération 1 250%/ déductions	
	SEC-IRBA	SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-SA	SEC-SA	
TOTAL DES EXPOSITIONS	-	426	2 057	-	-	134	366	-	-	11	29	-
Titrisation classique	-	426	2 057	-	-	134	366	-	-	11	29	-
Titrisation	-	426	2 057	-	-	134	366	-	-	11	29	-
Sous-jacent de détail	-	6	597	-	-	1	143	-	-	-	11	-
<i>dont STS</i>	-	-	202	-	-	-	20	-	-	-	2	-
Clientèle de gros	-	419	1 460	-	-	133	223	-	-	11	18	-
<i>dont STS</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisation synthétique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

31.12.2021					
Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					
(En M EUR)	Pondération ≤ 20%	Pondération > 20% et ≤ 50%	Pondération > 50% et ≤ 100%	Pondération > 100% et < 1 250%	Pondération 1 250%/ déductions
TOTAL DES EXPOSITIONS	7	-	-	-	-
Titrisation classique	7	-	-	-	-
Titrisation		7	-	-	-
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-
dont STS	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	7	-	-	-	-
dont STS	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-
Titrisation synthétique	-	-	-	-	-
Titrisation	-	-	-	-	-
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-

31.12.2021												
(En M EUR)	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)				Montant de RWA (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond			
	SEC-ERBA (y compris IAA)		Pondération 1 250%/ déductions		SEC-ERBA (y compris IAA)		Pondération 1 250%/ déductions		SEC-ERBA (y compris IAA)		Pondération 1 250%/ déductions	
	SEC-IRBA	SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-SA	SEC-IRBA	SEC-SA
TOTAL DES EXPOSITIONS	-	7	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-
Titrisation classique	-	7	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-
Titrisation	-	7	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont STS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	-	7	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
dont STS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisation synthétique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

8.7 PÉRIMÈTRE DES VÉHICULES DE TITRISATION

Liste des entités de titrisation qui acquièrent des expositions initiées par les établissements⁽¹⁾ :

Ligne métier	Originateur	Entité de titrisation	Description des expositions ⁽²⁾
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	BANK DEUTSCHES KRAFTFAHRZEUGGEWERBE GMBH (BDK)	RED & BLACK AUTO GERMANY 6 UG	Prêts automobiles
	BANK DEUTSCHES KRAFTFAHRZEUGGEWERBE GMBH (BDK)	RED & BLACK AUTO GERMANY 7 UG	Prêts automobiles
	BANK DEUTSCHES KRAFTFAHRZEUGGEWERBE GMBH (BDK)	RED & BLACK AUTO GERMANY 8 UG	Prêts automobiles
	BANK DEUTSCHES KRAFTFAHRZEUGGEWERBE GMBH (BDK)	RED & BLACK AUTO GERMANY 9 UG	Prêts automobiles
	FIDITALIA SPA	RED & BLACK AUTO ITALY SRL	Prêts automobiles
Banque de détail	SOCIETE GENERALE	RED & BLACK CONSUMER FRANCE 2013	Prêts à la consommation
	SOGEFINANCEMENT	RED & BLACK HOME LOANS FRANCE 2	Prêts immobiliers résidentiels
	BOURSORAMA	BOURSORAMA MASTER HOME LOANS FRANCE	Prêts immobiliers résidentiels
ALDA	TEMSYS	RED & BLACK AUTO LEASE FRANCE 1	Leasing automobile
	AXUS NETHERLAND B.V.	RED & BLACK AUTO LEASE GERMANY 3 S.A.	Leasing automobile

(1) Titrisations publiques.

(2) Société Générale ou une filiale du Groupe peuvent fournir des réserves de liquidités au SSPE dans certaines circonstances et détenir les tranches juniors.

Liste des entités de titrisation sponsorisées par les établissements :

Ligne métier	Pays	Entité de titrisation
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	France	ANTALIS SA
	Luxembourg	BARTON CAPITAL SA
	États-Unis	MOUNTCLIFF FUNDING LLC
	Jersey	INSTITUTIONAL SECURED FUNDING LTD

Liste des entités juridiques pour lesquelles les établissements fournissent des services en lien avec la titrisation :

Ligne métier	Pays	Société de gestion
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	France	CLARESCO FINANCE
		DELTA ALTERNATIVE MANAGEMENT
		EQUITIS GESTION
		EUROTITRISATION
		FRANCE TITRISATION
		GTI ASSET MANAGEMENT
		PARIS TITRISATION
	SIENNA AM FRANCE	
Luxembourg	VAULT	

À noter, pour SGSS, il existe d'autres sociétés de gestion qui proposent différentes catégories de fonds autre que de titrisation.

Liste des entités juridiques affiliées aux établissements et qui investissent dans des opérations de titrisation initiées par les établissements ou dans des positions de titrisation émises par des entités de titrisation sponsorisées par les établissements :

Pays	Entité affiliée
Allemagne	BANK DEUTSCHES KRAFTFAHRZEUGGEWERBE GMBH (BDK)
	ALD AUTOLEASING GMBH
Belgique	AXUS SA/NV
Espagne	SOCGEN FINANCIACIONES IBERIA, SL
	BOURSORAMA
France	CREDIT DU NORD
	SOCIETE GENERALE
	SOGLEASE FRANCE
	TEMSYS
Grande Bretagne	ALD AUTOMATIVE LIMITED
Irlande	SGBT FINANCE IRELAND DESIGNATED ACTIVITY COMPANY
Italie	FIDITALIA SPA
Luxembourg	SGBT CI
	SGBT ASSET BASED FUNDING SA
Pays Bas	SOCIETE GENERALE FINANCING AND DISTRIBUTION
	AXUS NEDERLAND B.V

Entités de titrisation entrant dans le périmètre de consolidation réglementaire

Pays	Entité affiliée
Allemagne	RED & BLACK AUTO GERMANY 6 UG
	RED & BLACK AUTO GERMANY 7 UG
	RED & BLACK AUTO GERMANY 8 UG
	RED & BLACK AUTO GERMANY 9 UG
Belgique	AXUS FINANCE SA/NV
	ANTALIS SA
France	BOURSORAMA MASTER HOME LOANS FRANCE
	RED & BLACK CONSUMER FRANCE 2013
	RED & BLACK HOME LOANS FRANCE 2
	RED & BLACK AUTO LEASE FRANCE 1
Grande Bretagne	FCT LA ROCHE
	RED & BLACK AUTO LEASE UK 1 PLC
Italie	RED & BLACK AUTO ITALY SRL
Luxembourg	BARTON CAPITAL SA
	RED & BLACK AUTO LEASE GERMANY 3 S.A.
Pays Bas	ZEUS FINANCE LEASING SA
	AXUS FINANCE NL B.V.

